

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

123958

Déclaration de Maladie : № P19- 0009885

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10333 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JALALI Am Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 3250,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/07/2012

Nom et prénom du malade : JALALI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :


ACCUEIL 28 JUIL. 2012


MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/22			250,00	<i>Majid</i> Dr. M. Majid Résidence A3ème étage Bd Abdellatif Ben Yousfi Sidi Maârouf Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>OPTIQUE MOUSSAOUI</i> Praticien Optométriste Bd. E. Blouet 106, N° 7 Mohammadi-Casablanca Tél. 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85	18/07/22					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
</td			

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

bloc Kodia 106 Bd.E

N°7 Bis - EL Hay Mohammedi - casa

Tél : 06 69 00 97 58

05 22 60 34 93

Patente : 32825428



نظارات مساوی

اختصاصي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 شارع

الرقم 7 مكرر - الحسي المحمدي

06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

32825428

الباتنا

N° 001180

Ordonnance de M.le Docteur :

MAJID SIHAM

N° DE nomenclature		com	
Correspondant à la prescription			
LOIN	O.D: (165 - 2dv) O.G: (25 - 26)	PRES	O.D: Add + 1.20 O.G: Add + 1.20

FOURNITURE

Monture : /ly

8000

2 Verres : /y/ly

22000

Etuis :

30000h

Total :
OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. E. BLOC 106, N° 7
Hay Mohammedi-Casablanca
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

Arretée la présente facture à la somme de

Csablanca , le 18/7/2022

M. ou Mme : Adil Jelali

ICE : 001789511000067- IF: 40151582 - RC : 37 20 42 CNSS: 173923031

Docteur NAJID Siham

Spécialiste de la chirurgie
et des maladies des yeux
Ophtalmologie pédiatrique
Cataracte / Echographie
Angiographie
Laser & Lentilles de contact



الدكتورة نجید سهام

اختصاصية في أمراض وجراحة العين
جراحة الماء الصناعي (الجلالة) بالليزر
طب العيون للأطفال
تصوير أوعية الشبكية
العدسات اللاصقة

Cachet et signature

Monsieur Adil JALALI
Casablanca, le lundi 18 juillet 2022

Verres et monture pour vision de loin et de près :

Œil droit : (165° -0.75) , Addition +1.75

Œil gauche : (25° -0.50) , Addition +1.75

Verres avec antireflets

Verres avec filtre bleu

En verres progressifs

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. E. Bloc 106 N° 7
Hay Mohammad Casablanca
Tél : 05 22 60 34 39 - GSM : 06 89 00 97 85

Dr Siham NAJID
Ophtalmologue
Angle Bd Al Qods et Bd Abou Bakr
El Kadiri, Rés NADA 'A' 3ème Etg en face
Rond point Almoujabal Sidi Maarouf - Casa
Tél : 05 22 78 78 07

Siham NAJID

Angle bd Al Qods et bd Abou Bakre el Kadiri, Rés. NADA 'A' 3ème étg en face Rond point al Mousaqbal sidi Maarouf - Casablanca / Tél : 05 22 78 78 07 - Email : s.najid@hotmail.com

شارع القدس، شارع أبو بكر القادري ، إقامة ندى "A" الطابق الثالث مقابل مدار المستقبل سيدي معروف الدار البيضاء